



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 13 SEPTEMBRE 2018

Date de la convocation 7 septembre 2018

Date d'affichage 7 septembre 2018

Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique,
sous la présidence du maire, Christian Pérut.

Ordre du jour

- › Rénovation des cours des écoles, demandes de subvention DETR et API (ex CDDL).
- › Compte rendu de la réunion d'appel d'offres pour le marché de la restauration scolaire.
- › Tarif des repas au restaurant scolaire à compter du 3 septembre 2018.
- › Déclassement d'une voie communale.
- › Révision de la taxe d'aménagement du secteur 1AU.
- › Création d'un poste d'adjoint d'animation à 28 heures hebdomadaires.
- › Présentation des orientations générales du Projet d'aménagement et de développement durables (PADD) du PLUi de la CCRV.
- › Questions diverses
 - Les procurations

Présents : Christian Pérut, Monique Ferré, Daniel Fourreaux, Sophie Lamarre, Cédric Beaufort, Wendy Pasquet de Leyde, Isabelle Vilpoux-Pérut, Pierre Langrand, Anne-Marie de Bussy, Jean-Claude Stolaric, Martine Franquelin-Bauchet, Alain Sautillet

Absents excusés : Florence Bertin Walckenaer, donne procuration à Monique Ferré, Cédric Moliné, donne procuration à Wendy Pasquet de Leyde, Charles-André Petit

Conseillers en exercice	15
Conseillers présents	12
Votants	14

18 h 30, Monsieur le Maire ouvre la séance.

Le quorum étant atteint, le conseil peut délibérer.

Le maire propose de nommer Monique Ferré secrétaire de séance (article L.2121615 du CGCT).

- Le conseil municipal accepte sa nomination, à l'unanimité.

Lecture du compte rendu du conseil municipal du 12 juillet 2018

Karine Boudin, secrétaire de mairie, donne lecture des délibérations et questions diverses du compte rendu du 12 juillet 2018.

- Le conseil municipal adopte le compte rendu, à l'unanimité.

Ordre du jour

Le maire, Christian Pérut, lit l'ordre du jour de cette séance.

Rénovation des cours des écoles, demandes de subvention DETR et API (ex CDDL)

Le maire, Christian Pérut, explique que, pour la sécurité des élèves, les cours de récréation doivent être rénovés, en partie pour celle de la maternelle et en totalité pour celle de l'école élémentaire. Un nouvel enrobé doit être appliqué par des entreprises de travaux publics, et plusieurs devis, dont les montants varient de 40 000 € à 50 000 €, ont été reçus.

Le maire demande l'autorisation de solliciter des subventions, l'une auprès du conseil départemental, à hauteur de 25 % dans le cadre de l'API 2019 (ex CDDL), et l'autre auprès de l'État, à hauteur de 45 % au titre de la DETR 2019. Les 30 % restants sont à la charge de la commune.

- Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve les demandes de subventions pour la rénovation des cours des écoles, à l'unanimité.

Compte rendu de la réunion d'appel d'offres pour le marché de la restauration scolaire

Le maire, Christian Pérut, informe que la commission d'appel d'offres s'est réunie le 13 juillet dernier pour la fourniture des repas au restaurant scolaire. Aucune réponse n'a été réceptionnée par la commission qui a déclaré le marché infructueux. La société Élior, le fournisseur actuel, a proposé une convention d'une durée de 6 mois afin d'assurer la continuité des repas pour nous permettre de préparer un nouvel appel d'offres. Pour information, une nouvelle disposition législative concernant les appels d'offres sera mise en place au 1^{er} octobre 2018.

Tarif des repas au restaurant scolaire à compter du 3 septembre 2018

Le maire, Christian Pérut, propose de ne pas augmenter les tarifs des repas, bien que la société Élior ait relevé ses tarifs de + 1,5 %. Il rappelle que le coût de revient d'un repas est d'environ 15 €, et que la différence entre ce prix et celui payé par les familles est à la charge des contribuables d'Ambleny. Il rappelle également que ce sera la troisième année scolaire consécutive sans augmentation des tarifs. Pour mémoire, les prix des repas sont de :

- 5,15 € pour les enfants d'Ambleny
- 3,15 € pour les familles d'Ambleny non imposables
- 6,00 € pour les enfants des communes extérieures, dont Saint-Bandry
- 7,00 € pour les repas enfants non réservés
- 7,00 € pour les repas adultes

Le maire demande s'il y a des remarques ou objections.

Alain Sautillet dit ne pas être d'accord sur le mode de calcul et la prise en charge des frais de fonctionnement pour le prix de revient.

Le maire, Christian Pérut fait remarquer que l'on ne peut pas occulter les frais de personnel, d'entretien et de fonctionnement des bâtiments (eau, électricité, chauffage...) et du remboursement du prêt pour la construction du restaurant, des frais qui ne sont pas neutres.

- Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de ne pas augmenter les tarifs du restaurant scolaire, à l'unanimité.

Déclassement d'une voie communale

Le maire, Christian Pérut, après avoir lu un petit historique sur le tracé de la chaussée Brunehaut dans notre région, explique que Ressons-le-Long a procédé récemment au déclassement de cette voie mitoyenne avec notre commune, située sur le plateau de Maubrun entre la voie communale 36 et la départementale 2. Cette décision se justifie en raison de la circulation automobile inexistante sur cette voie, car il existe des routes carrossables pour rejoindre la RD2, et de son utilisation essentiellement agricole. En cas de non déclassement par Ambleny, la CCRV devrait entretenir uniquement la moitié longitudinale de ce chemin, ce qui est techniquement impossible. Le déclassement des deux côtés de cette voie communale en chemin rural permettra de réaliser des économies (entretien, déneigement, investissement...).

- Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte de procéder au déclassement de cette partie de la chaussée Brunehaut, à l'unanimité.

Révision de la taxe d'aménagement du secteur 1AU

Le maire, Christian Pérut, rappelle que la taxe d'aménagement est composée de deux parts : communale et départementale, chacune étant instaurée par délibération, et que ce taux ou les exonérations doivent être fixés avant le 30 novembre pour être appliqués au 1^{er} janvier de l'année suivante. Depuis 2012, date de son instauration, le taux de la part communale pour le secteur 1AU du PLU d'Ambleny est de 5 % (taux maximal) ; celui de la part départementale (qui ne peut excéder 2,5 %) est de 2 % dans l'Aisne.

Le maire propose de baisser le taux communal à 2 %, afin d'encourager l'installation d'entreprises sur la ZAC des Chaudières qui fait partie du secteur 1AU. Bien que cette baisse ne soit pas le seul argument pour les futurs occupants, elle en fait néanmoins partie. Elle prendra effet au 1^{er} janvier 2019. Le maire précise que l'aménagement et la gestion de la ZAC ne sont pas du ressort de la commune mais de la Société d'équipement du département de l'Aisne (SEDA).

- Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte de baisser le taux de la taxe d'aménagement à 2 %, à l'unanimité.

Création d'un poste d'adjoint d'animation à 28 heures hebdomadaires

Le maire, Christian Pérut, propose la création d'un emploi d'adjoint d'animation territorial permanent à temps non complet, à raison de 28 heures hebdomadaires annualisées. L'agent sera rémunéré sur l'échelle C1, échelon 1. Ce poste est destiné à une personne actuellement en contrat depuis trois ans, et il conviendrait de la titulariser. En raison des délais administratifs, ce nouveau poste sera effectif au 1^{er} janvier 2019 et, en conséquence, le contrat actuel prolongé jusqu'au 31 décembre 2018. *Alain Sautillet* demande s'il est possible d'avoir un tableau des effectifs avec l'emploi du temps du personnel, car les emplois étant souvent débattus en conseil, il est parfois difficile de s'y retrouver.

Le maire, Christian Pérut, donne son accord.

• Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve la création d'un emploi d'adjoint d'animation territorial permanent, à l'unanimité.

Présentation des orientations générales du Projet d'aménagement et de développement durables (PADD) du PLUi de la CCRV

Le maire, Christian Pérut, explique que, en application du Code de l'urbanisme, le législateur impose d'organiser un débat au sein du conseil municipal sur les orientations générales du Projet d'aménagement et de développement durables (PADD) du PLUi de la communauté de communes Retz-en-Valois (CCRV) en cours d'élaboration. Il précise que les remarques pertinentes seront remontées à la CCRV. Le document de synthèse retraçant les objectifs d'aménagement et d'orientation est lu et commenté par le maire pendant sa projection sur écran.

Les remarques de divers conseillers font part de :

- une éventuelle construction d'une maison de retraite
- l'absence de mention de la tour dans le patrimoine historique
- l'absence de mention de l'insertion et des services à la personne
- la désertification médicale
- la sécurité à mettre en place au carrefour de Pontarcher
- les logements adaptés pour les personnes âgées
- le style local de logement à construire

Questions diverses

Les procurations

Jean-Claude Stolaric avait demandé pourquoi, lors du dernier conseil municipal, son pouvoir n'avait pas été pris en compte, alors qu'il avait informé le maire par courriel qu'il donnait sa procuration à Alain Sautillet.

Le maire, Christian Pérut, répond qu'il est désolé de le contredire, mais que la procuration doit obligatoirement prendre la forme d'un pouvoir écrit comportant la date, la désignation du mandataire et être signée de la main de l'auteur pour être authentifiée. La procuration jointe à la convocation peut être utilisée. Les conditions de procuration par mail sont draconiennes et la procédure hyper contraignante, la signature du mail devant être électronique (code civil art. 1316-4).

Distribution du journal de la CCRV

Alain Sautillet fait remarquer que les journaux de la CCRV ont été mal ou pas distribués.

Le maire, Christian Pérut, répond que cela ne concerne que les 2 premiers numéros dont la distribution par un prestataire a été catastrophique mais que la question est déjà réglée. Tout le monde a reçu le dernier numéro qui a été distribué par des conseillers municipaux en même temps que *L'Écho de la tour*, et qu'il en sera de même pour les magazines à venir. Comme Ambleny, quelques communes ont choisi de se charger de la distribution.

Brûlage des déchets

Anne-Marie de Bussy se plaint de la recrudescence de feux de jour comme de nuit. Cette remarque est confirmée par Sophie Lamarre pour le quartier du Soulier.

Le maire, Christian Pérut, approuve et rappelle que les contrevenants sont passibles d'une amende pouvant monter à 450 €.

Il n'y a plus de questions, la séance est levée à 20 h 10.

NB : L'intégralité des délibérations est consultable, sur place, aux heures d'ouverture du secrétariat de mairie.
Ce compte rendu est disponible en téléchargement sur le site de la commune : ambleny.fr